



Association des propriétaires du
lac Lafontaine (APPL)

Le 19 mai 2023

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
a/s Madame Maité Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec) G1H 6R1
ministre@mrrnf.gouv.qc.ca

OBJET : mémoire de l'Association des propriétaires du lac Lafontaine (APPL) dans le cadre des consultations publiques sur l'encadrement de l'activité minière.

Madame la ministre,

Par la présente,

Nous vous soumettons le mémoire des membres de l'APPL au sujet de leur position concernant l'activité minière dans la région, ainsi que leurs préoccupations et recommandations.

En résumé, les membres de l'APPL considèrent la région du lac Lafontaine et de ses environs incompatibles avec l'activité minière.

Cordialement,

Nadine Nolet

Nadine Nolet, au nom des membres de l'APPL

Mémoire de l'APLL

Table des matières

1	Portrait de l'Association du lac Lafontaine	4
2	Caractéristiques du lac Lafontaine	4
3	Santé du lac Lafontaine et actions posées pour en assurer la protection	6
4.	Un territoire dont la vocation est le tourisme et la villégiature	8
5	Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale	9
6	Claims dans la région	10
7	Environnement	10
8	Impacts économiques et sociaux	10
9	Recommandations	11
10	Conclusions	12
11	Sources	14

Coordonnées pour joindre l'APPL

Comité exécutif de l'Association des propriétaires du lac Lafontaine (APLL)

Simon Archambault, *président de l'APLL*

Mireille Francesconi, *secrétaire*

Serge Lavigne, *trésorier*

Serge Surprenant, vice président, section Baie de l'eau verte du lac Lafontaine

Rédaction du mémoire à la suite des consultations des membres de l'APPL

Nadine Nolet, vice-présidente de l'Association pour le volet minier

Pour joindre l'APPL, dossier minier :

Nadine Nolet

Courriel : [REDACTED]

Tél : [REDACTED]

Pour joindre la présidence de l'APPL :

Simon Archambault

Courriel : [REDACTED]

1. Portrait de l'Association du lac Lafontaine (APPL)

La mission première de l'APPL concerne la protection du lac Lafontaine et de ses chemins. L'APPL est constituée de propriétaires riverains du lac Lafontaine. Ces propriétés comprennent des chalets occupés par une ou plusieurs familles, comportant parfois plus d'une génération, ou encore des chalets qui sont devenus des résidences principales. Le lac Lafontaine est entouré de 16 propriétés, dont 5 situées dans la Baie de l'eau verte au Nord du lac, et 11 dans la partie Sud. L'Association se réunit périodiquement, notamment afin d'adresser les divers enjeux en vue d'assurer la protection du Lac et l'entretien des chemins.

2. Caractéristiques du lac Lafontaine

Le lac Lafontaine est situé dans la municipalité de Duhamel en Outaouais, aux coordonnées suivantes :

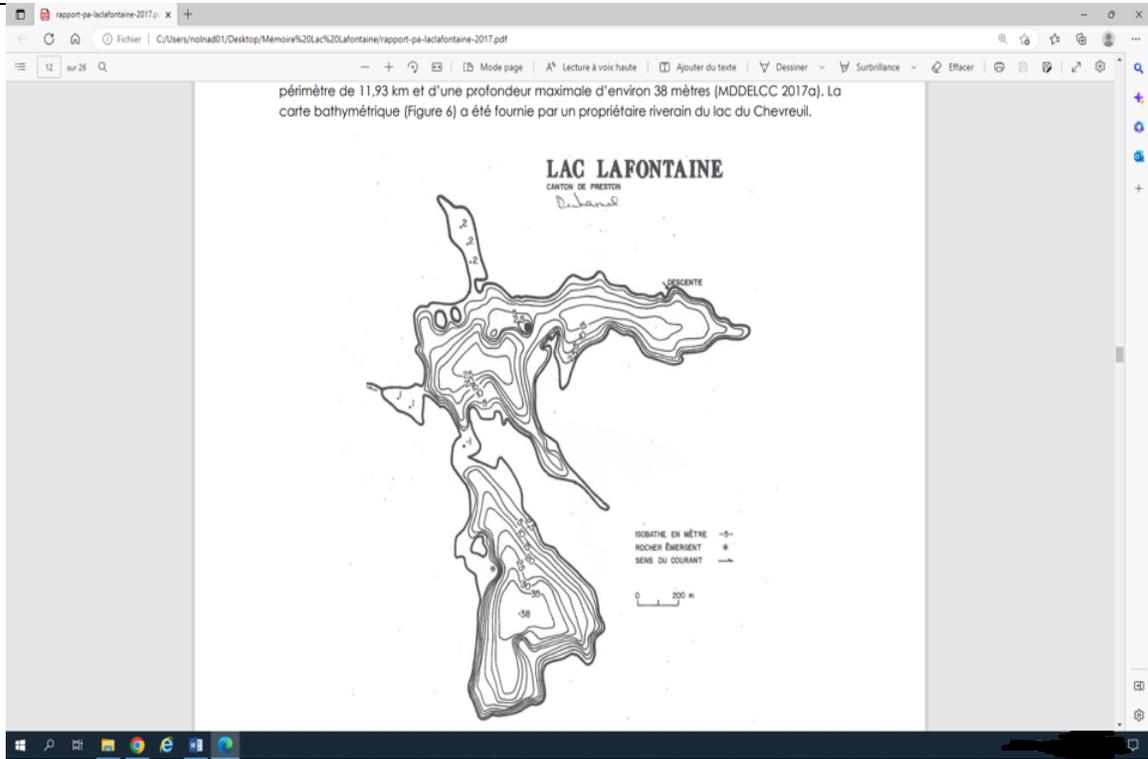
- Latitude
46,07417° ou 46° 4' 27" nord
- Longitude
-75,17306° ou 75° 10' 23" ouest
- Altitude
264 mètres (866 pieds)

La Baie de l'Eau Verte est située dans la partie Nord du lac, à proximité de la localité Pointe à Baptiste et dans la région du lac Gagnon.

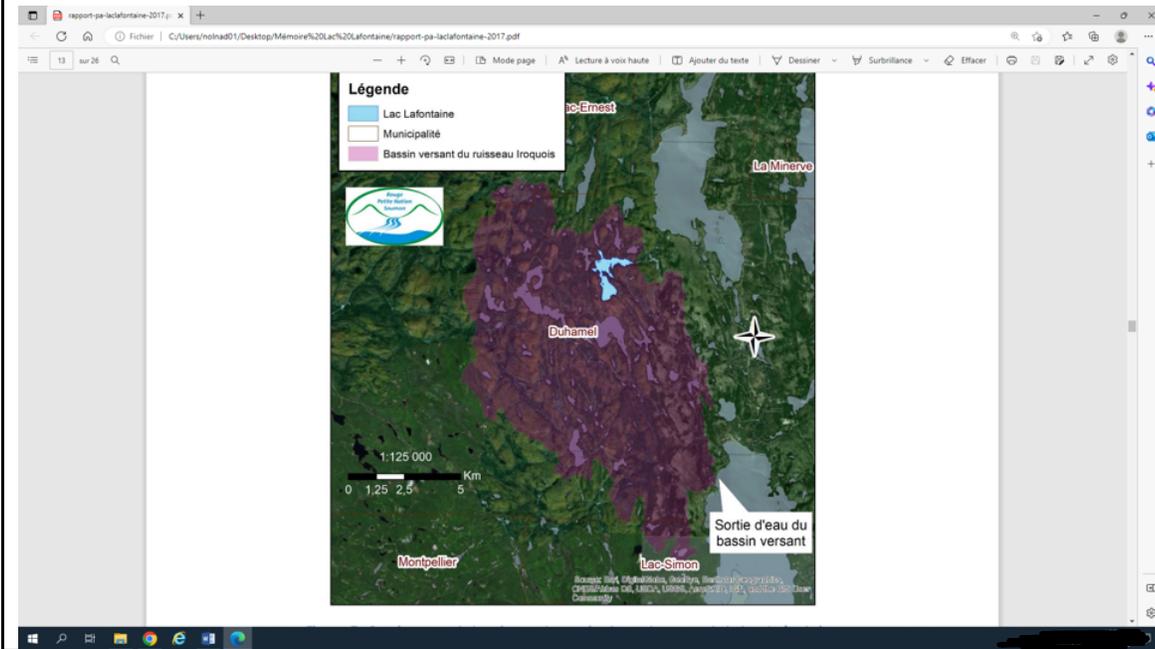
La partie Sud du lac est adjacente à la réserve faunique Papineau-Labelle.

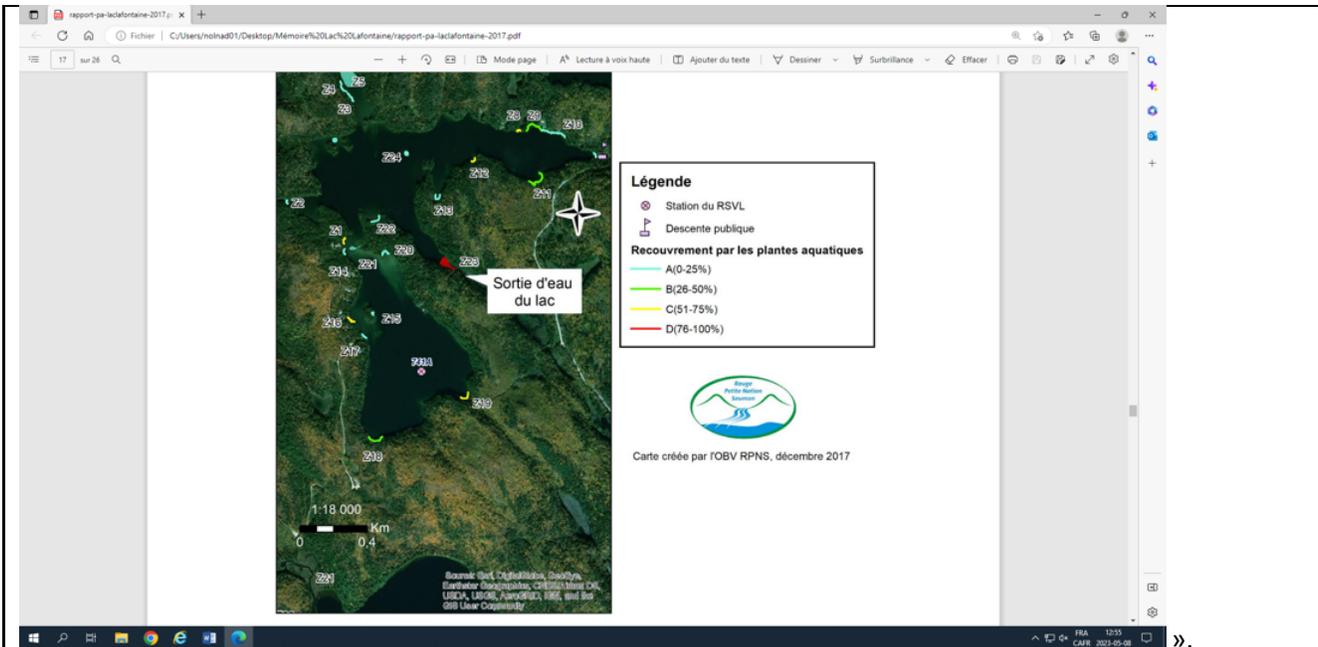
On retrouve les précisions suivantes dans le document *Caractérisation des herbiers de plantes aquatiques Duhamel : lac Lafontaine* (2017, p.12, 13, 17) :

« Le lac est situé dans le bassin versant de niveau 2 de la rivière de la Petite Nation. Il s'agit d'un lac d'une superficie de 1,14 km², d'un périmètre de 11,93 km et d'une profondeur maximale d'environ 38 mètres [...].



Le lac Lafontaine fait aussi partie du bassin versant de niveau 3 du ruisseau Iroquois, un sous-bassin versant de la rivière de la Petite Nation [...], plutôt en tête de ce bassin versant qui se déverse dans le lac Simon.





3. Santé du lac Lafontaine et actions posées pour en assurer la protection

Le lac Lafontaine est inscrit au réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

L'APPL est membre de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation Saumon (OBV RSPN).

Des travaux réalisés en 2013 par le RSVL en collaboration avec des bénévoles propriétaires concluaient à un « classement de ce lac dans la classe ultra-oligotrophe », et que « ce lac est à protéger » (RSVL, 2013, p.2).

En 2018, le RSVL faisait état de ces résultats :

« L'ensemble des données physicochimiques récoltées situe le lac Lafontaine dans la classe trophique ultra-oligotrophe, ce qui signifie une eau très pauvre en nutriments avec peu de signes d'eutrophisation (RSVL, 2018, p.2).

En 2017, l'OBV RSPN, en collaboration avec une bénévole propriétaire, a procédé à l'étude des herbiers de plantes aquatiques du lac Lafontaine. Des extraits ci-dessous du rapport de 2017 qui en a découlé illustre les conclusions et les recommandations.

« Les plantes qui ont été recensées dans trois herbiers ou moins au lac Lafontaine sont le bident de Beck, les carex, la duliche roseau, les sagittaires, les utriculaires, la lobélie de Dortmann, les myriophylles indigènes, le scirpe su terminal, l'utriculaire pourpre, le rubanier flottant et la duliche roseau. Elles sont donc rares au lac Lafontaine, mais communes au Québec.

Deux espèces d'utriculaires suspectées d'être présentes au lac Lafontaine sont sur la liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec [...]. Il s'agit de l'utriculaire à bosse (*Utricularia gibba*), présente dans une seule zone, et l'utriculaire à fleurs inversées (*Utricularia resupinata*), répertoriée dans cinq zones.

Aucune plante aquatique exotique envahissante n'a été repérée pendant l'inventaire. Une attention particulière a été portée à la mise à l'eau publique, puisqu'il s'agit d'un endroit plus à risque d'être affecté par les espèces

exotiques envahissantes. L'espèce de myriophylle repérée au lac Lafontaine est sans aucun doute une espèce indigène, compte tenu des caractéristiques bien différentes que celles du myriophylle à épi.

La salicaire commune, plante exotique envahissante colonisant les milieux humides [...], a été repérée à quelques endroits autour du lac. Aucun envahissement ne semble en cours (toujours quelques individus isolés), probablement parce que l'habitat n'est pas particulièrement propice à sa propagation. Certaines plantes indigènes sont également reconnues pour avoir un caractère envahissant. C'est le cas du potamot à larges feuilles, l'une des plantes indigènes les plus envahissantes dans la région [...]. Au lac Lafontaine, cette espèce était présente dans 63% des zones, surtout en faible abondance (0-25%). Aucun envahissement par cette plante ne semble donc être en cours [...].

La richesse spécifique est une mesure de biodiversité [...]. Une belle diversité d'espèces était repérée, surtout dans les baies peu profondes [...].

Recommandations : L'inventaire effectué à l'été 2017 au lac Lafontaine permet de confirmer l'absence de plantes aquatiques exotiques envahissantes. Malgré le faible nombre d'herbiers présents au lac Lafontaine, la diversité de plantes qui subsistent dans cet environnement joue un important rôle au sein de l'écosystème du lac et des recommandations sont émises afin de préserver cet équilibre.

Les utriculaires repérées au lac Lafontaine (*Utricularia resupinata* et *gibba*) sont sur la liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec (MDDELCC, 2015). L'OBV RPNS signalera leur présence au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) dans le but d'améliorer les connaissances sur ces plantes parfois difficiles à détecter. » (p.17,18,19, 23)

La région offre une pollution visuelle et sonore réduite, ce qui favorise la communication et la navigation de la faune.

Les résidents et villégiateurs peuvent aussi, avec la nuisance visuelle limitée, s'adonner à l'astronomie (par exemple pour l'observation des constellations, les perséides, etc.).

L'endroit est propice aux sites de nidification à chaque année de de différents oiseaux (ex : huards, harles, outardes).

Les propriétaires de l'APPL se sont donnés comme norme d'éviter l'utilisation de moteurs proposant une grande puissance, ou de limiter la puissance de leur moteur lorsqu'ils naviguent sur le lac. Plusieurs propriétaires se procurent maintenant un moteur électrique.

Divers propriétaires assurent également une surveillance non officielle des sites utilisés par les villégiateurs venant bénéficier du lac. Ainsi, ils vérifient l'état des lieux après leur passage, et s'assurent de la restauration de ceux-ci. Par exemple, ils monitorent l'extinction complète d'un feu récréatif, ou encore ils contribuent à la récupération des effets oubliés en contactant les services appropriés de la ville pour en assurer le suivi. Ils déboursent financièrement des montants de leurs avoirs personnels afin d'entretenir la protection du Lac.

Les propriétaires sont soucieux d'utiliser des produits minimisant leur impact sur le lac et son environnement, privilégiant des produits biodégradables.

Des propriétaires procèdent actuellement aux travaux onéreux destinés à rendre leurs installations sceptiques conformes à la réglementation environnementale actuelle.

Plusieurs propriétaires ont un système d'énergie solaire.

4. Un territoire dont la vocation est le tourisme et la villégiature

Le slogan de la vie de Duhamel, « La vraie vie », résume le portrait de cette région.

« Aujourd'hui, Duhamel est reconnu comme un important lieu de villégiature et de plein air, grâce à son immense réseau hydrographique, à sa belle forêt mixte et ce qu'elle y abrite, ainsi que ses sites naturels exceptionnels. Depuis les dernières décennies, de nombreux efforts sont conjugués pour rendre cette belle nature accessible à tous ses citoyens, visiteurs et touristes ». (p.1, site Web de la ville de Duhamel).

« L'Outaouais émerveille les gens d'ici et d'ailleurs grâce à ses rivières, ses lacs et ses milieux naturels à couper le souffle. » (Communiqué de presse du CREDDO, 17 mars 2021, La population invitée à contribuer aux Plans Régionaux des Milieux Humides et Hydriques, site Web de la ville de Duhamel).

La région contient des territoires de chasse utilisés de génération en génération, avec de nouvelles générations qui s'y ajoutent.

Des résidents des alentours du lac, des villégiateurs en camping, ainsi que les propriétaires riverains et leur entourage profitent également de la pêche.

Le Ministère des ressources naturelles et de la faune recensait les informations suivantes :

« En Outaouais, la pêche sportive constitue une activité importante sur le plan socioéconomique. Elle représente plus de 130 millions de dollars de dépenses directes et de retombées indirectes et plus de 800 emplois à temps plein. Aussi, pour assurer une offre de pêche satisfaisante, il importe de préserver les habitats des poissons rares ou d'intérêt économique afin de maintenir un niveau de population adéquat. La Direction générale de l'Outaouais a procédé à l'inventaire des sites ayant une importance faunique particulière dans la région ainsi que dans la réserve faunique de Papineau-Labelle pour la partie située à l'intérieur des limites administratives de la région des Laurentides. Les sites fauniques d'intérêt de l'Outaouais sont essentiellement constitués de milieux aquatiques, ceux-ci étant protégés de façon moins précise que les milieux terrestres par les lois et règlements régissant les activités humaines. Il s'agit le plus souvent de lacs et de leur bassin versant tels que les délimite le Ministère [...]. Les lacs dits à touladi, soit des plans d'eau où le touladi est le prédateur dominant et l'espèce recherchée pour la pêche sportive; ces plans d'eau constituent le cœur de l'offre de pêche sportive dans la portion centrale de la région [...]. En Outaouais, les lacs occupent une superficie d'environ 3 200 km², et le touladi est présent dans plus de 40 % de ces eaux. Il est donc au cœur de l'offre de pêche, et c'est aussi une espèce très exigeante en ce qui concerne son habitat, tant pour ce qui est de la zone littorale, que lui et ses principales proies utilisent pour se reproduire, que de la colonne d'eau elle-même, puisqu'il habite les eaux profondes et froides du lac. L'habitat littoral du touladi est très sensible à tout apport de sédiments fins, alors que son habitat de vie en eaux profondes est très sensible aux apports de nutriments qui augmentent la productivité du système et entraînent des baisses d'oxygène dissous. Les jeunes touladis qui habitent les eaux les plus profondes sont les plus menacés; c'est donc la capacité d'autoperpétuation de l'espèce qui est en péril. » (p.5-7, MRNF, 2011).

On note, en lien avec l'omble chevalier en Outaouais, dont les populations ont considérablement diminué, la conclusion suivante :

« La perte des populations est largement due à la destruction de l'habitat de vie de l'espèce à cause des activités humaines dans les bassins versants (p.6, MRNF, 2011). »

On retrouve également à l'entour du lac Lafontaine des loisirs tels que la cueillette de fruits, de champignons et de plantes comestibles. Ces activités, tout comme celles de la chasse et de la pêche, sont associées à une transmission de traditions et de savoir, que ce soit par la transmission de techniques pour s'adonner aux activités ou en apprêter la récolte. On sait également que le partage du savoir concernant l'eau, la faune et la flore, savoir comprenant entre-autres la reconnaissance d'espèces et de leurs fonctions dans la biodiversité, contribuent à la protection de celles-ci. Notons que les produits alimentaires provenant de ces animaux sont souvent de meilleure qualité (moins gras), ont généré moins de pollution et ont eu moins d'impact négatifs dans la vie de ces bêtes, que ceux que l'on retrouve par le biais des canaux habituels d'alimentation.

En plus de ce savoir qui contribue à la préservation de l'environnement, ces loisirs comportent également un volet économique en contribuant à la sécurité alimentaire, besoin criant qui résonne particulièrement dans le contexte économique inflationniste actuel, et au retour à une économie circulaire.

On sait que dans plusieurs régions du Québec, la possibilité d'y descendre une embarcation est associée à un déboursé onéreux. La possibilité de faire du camping sauvage dans la région et la présence d'une descente de bateau gratuite préservent le caractère démocratique de l'endroit.

Les villégiateurs et propriétaires s'adonnent à une panoplie de sports de plein-air, dont la nage, le kayak, le canot, le pédalo, la planche à voile, le *paddle board*, la plongée en apnée, le ski de fond, la raquette, le patinage, le vélo de route/de montagne, la randonnée en sentier/ montagne, pour n'en citer que quelques-uns. Le territoire est également propice à la promenade en VTT, en motoneige, en petites ou lentes embarcations nautiques.

On retrouve bien sûr le contact et la photographie de différentes espèces de la faune, la flore et du milieu aquatique. Ont été vus et entendus, entre autres, des espèces de tortues, des grenouilles, d'oiseaux (huards, harles, canards malards, oiseaux prédateurs, chouettes, outardes, dindes sauvages), des cerfs de Virginie, des orignaux, des ours, des loups, des pecans, des castors, des poissons, le touladi, des couleuvres. Des sites de nidification ont été répertoriés. Des efforts sont faits également afin d'attirer le papillon monarque.

Les résidents et villégiateurs peuvent également bénéficier des commerces artisanaux locaux des produits du terroir de la région.

Résidents et villégiateurs peuvent aussi, avec la nuisance visuelle limitée, s'adonner à l'astronomie (par exemple pour l'observation des constellations, les perséides, etc.).

Ainsi, l'activité minière, que ce soit au niveau de l'exploration ou de l'exploitation ne s'insère aucunement dans les activités et caractéristiques et projets de développement de la région.

5. Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale

« Il n'y a aucun projet minier qui va se faire sans qu'il y ait une acceptabilité sociale ». (citation de François Legault, 20 septembre 2022, Le Devoir, Pierre St-Arnaud, La Presse canadienne à St-Adèle).

- Les élus municipaux ou le préfet de la MRC ne sont aucunement favorables à un développement minier dans la région ni à la prolifération des claims.
- L'article 246 de la loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme donne une préséance indue aux activités minières et prive ces élus de l'autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et notre lac.
- La communauté locale devrait avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l'affectent. Il importe de l'inclure, cette communauté, dans le processus décisionnel concernant l'attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.
- L'acceptabilité sociale ne se manifeste pas dans notre région et encore moins aux abords du lac.
- La mobilisation en cours actuellement en opposition à l'activité minière dans la région constitue déjà un indicateur de l'absence d'acceptabilité sociale.
- L'Association reconnaît la présence de 11 communautés autochtones sur le territoire du Québec et considère que toute activité minière est susceptible d'affecter leurs droits ancestraux et en conséquence les décisions qu'elles prennent à l'égard de leur territoire doivent être respectées.

6. Claims dans la région

- Les membres de l'APPL ont découvert avec stupéfaction le fonctionnement des claims miniers au Qc, et de la présence significative de claims dans la région de l'Outaouais et des Laurentides.
- La question des claims est méconnue de la population en général.
- La région a vu le nombre de titres miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s'est même accélérée dans les derniers mois.
- Les travaux d'exploration étant requis pour la conservation des claims, nous redoutons que sans avis, ni permis, notre territoire soit envahi, perforé, blessé.
- L'octroi des claims ne cadre pas avec l'utilisation du territoire, la protection du paysage, de la biodiversité dans notre région de villégiature et d'activités récréotouristiques.
- Il y a un gouffre entre la facilité avec laquelle l'industrie peut « claime » des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l'activité minière.
- L'activité minière est déjà en cours à proximité de l'environnement du lac Lafontaine, notamment au lac Doré, par la compagnie Lomiko.
- Les consultations faites par la compagnie Lomiko ont été insatisfaisantes pour les participants.

7. Environnement

- Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles que la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, sans compter les nuisances sonores, la dévaluation des propriétés, sont tous des éléments qui préoccupent les membres de notre association.
- Perturbation des habitudes de la faune, altération de leurs moyens de communication et de navigation.
- La qualité de l'eau du lac est la grande préoccupation tous les membres de l'APPL. Le Québec est déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en ajoute, particulièrement l'exploitation qui risque des contaminations additionnelles de l'eau et de la nappe phréatique.
- Le sud du Québec ne rencontre aucunement les objectifs et engagements d'aires protégées à la hauteur de 30%, du gouvernement. La prolifération des claims et l'exploration constitue un obstacle majeur à l'atteinte de ces objectifs.

8. Impacts économiques et sociaux

- Les activités économiques, sociales et culturelles de la région, telles que le tourisme, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minière pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles.
- L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre industrie minière et citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements laissant les ennuis aux seuls citoyens et aux municipalités.

En effet la prospérité d'une mine n'est pas gage de retombées dans la collectivité, comme l'histoire nous le démontre :

« Des experts interrogés dans le cadre de la recherche ont attiré notre attention sur le fait que des coûts directement liés à l'exploitation minière ont été assumés, dans le cadre du dernier cycle, par la collectivité plutôt que par l'industrie. Ce phénomène semble avoir été principalement observé lors de la phase d'expansion durant laquelle s'est exercée « une pression accrue sur le territoire, ses infrastructures et ses services [...] sans aucun retour en échange ou contribution équitable [...]. En plus d'absorber le coût de construction ou d'entretien des structures physiques et sociales essentielles à l'expansion du secteur minier, il semble que les localités de la Côte-Nord ont assumé une portion significative des risques liés à une chute précipitée du prix de métaux et absorbé une partie des pertes financières des entreprises[...]. Considérant la capacité financière limitée des petites agglomérations nordiques, il y a tout lieu de croire que le transfert, aux instances locales, des coûts liés à l'intensification de l'activité minière, se fait au détriment d'initiatives de

développement ou de services qui ne pourront jamais voir le jour, faute de moyens. » (179-180, Bedard, 2020).

- Perturbation d'un plan d'eau démocratique, où tous y ont accès gratuitement
- Alors que les résidents et villégiateurs viennent dans la région pour la quiétude, l'APPL est préoccupée par la pollution sonore qui découlerait de l'activité minière. L'argument invoqué par un membre de Lomiko lors d'une consultation a l'effet que les embarcations nautiques ou les véhicules récréatifs font du bruit ne tient pas compte de l'aspect psychologique du bruit en lien avec sa provenance. A notre avis, signification d'un bruit d'une activité de plaisance ne peut être associée à celle d'une activité minière.
- Une recension de la documentation scientifique, publiée en 2015 par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et intitulée Avis sur une politique québécoise de lutte au bruit environnemental : pour des environnements sonores sains, montre que le bruit est un enjeu de santé publique [...]. L'INSPQ a conclu qu'il existe des preuves suffisantes pour établir un lien entre l'exposition à certaines sources de bruit environnemental et des effets physiques et psychosociaux [...]. Le bruit environnemental n'est donc pas qu'une simple nuisance, mais bien un polluant environnemental qui constitue un risque pour la santé et pour la qualité de vie de la population. Les conséquences du bruit environnemental sur la santé et la qualité de vie peuvent se prolonger même après que l'exposition ait cessé (4). Le bruit a aussi des effets économiques bien documentés [...]. Le bruit environnemental entraîne plusieurs effets sur la santé physique qui ne se limitent pas aux effets souvent plus connus sur l'audition, soit des pertes auditives et des acouphènes [...]. Il est maintenant prouvé que l'exposition au bruit environnemental peut aussi occasionner les effets suivants sur la santé physique [...]. Perturbations du sommeil : temps d'endormissement plus long, mouvements augmentés, réveils plus fréquents et prolongés. Ces perturbations ont des répercussions qui vont au-delà de la nuit elle-même (perception d'une mauvaise qualité du sommeil, somnolence, fatigue, motivation réduite, diminution de la concentration, distractivité, etc.).-Maladies cardiovasculaires : le bruit est un stressor qui provoque des réactions physiologiques ayant des conséquences sur la santé cardiovasculaire [...]. L'hypertension artérielle est un effet documenté chez les adultes exposés de façon chronique au bruit routier et aérien, et l'infarctus du myocarde l'est aussi pour le bruit routier [...]. Il est important de savoir qu'il n'y a pas d'adaptation physiologique au bruit, même si on croit s'y habituer. « L'audition est en fonction 24 h sur 24. En effet, l'oreille n'a pas de « paupières ». Cette absence de protection fait en sorte qu'elle ne se repose jamais [...].-Effets sur l'apprentissage, notamment en milieu scolaire : le bruit interne et externe à la classe a des effets défavorables sur la performance scolaire (compréhension de la parole, compréhension de la lecture, mémoire). -Acceptation sociale limitée : le bruit peut aussi mener des individus ou des regroupements à porter plainte ou à tenter des poursuites [...]. Ces réactions citoyennes au bruit témoignent de divergences au sein de la société, notamment quant à la vision et au modèle de développement du territoire, et quant aux besoins de quiétude [...].-Nuisance, dérangement (gêne) : la nuisance est l'effet le plus étudié du bruit et constitue un problème de santé publique reconnu par l'OMS [...]. Sans être une maladie, une nuisance importante est une entrave à la qualité de vie et au bien-être. » (p.5-6, INSPQ, 2018).

9. Recommandations

En tant que membres de l'Association du Lac Lafontaine, nous endossons les demandes de notre organisme, soit :

- 1) Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogée afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que **les MRC retrouvent le plein pouvoir sur l'Aménagement de leur Territoire.**
- 2) Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au **rachat de titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public**
- 3) **Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM) soient modifiées de façon importante afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.**
- 4) **Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier.** Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs à respecter lors de la mise en place d'une politique de participation publique, tel que prévu dans

la loi de l'aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'activité minière (TIAM)

- 5) Que nos **représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail** qui se penchera sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
- 6) Qu'un **moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place** le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement
- 7) Et finalement, à titre de membres du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation, très préoccupés que notre territoire devienne une région minière, nous demandons que les **activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréo-tourisme, à l'éco-tourisme et à la foresterie.** *

* cette demande est appuyée par les 25 municipalités de la MRC Papineau et un grand nombre d'organismes et entreprises.

10. Conclusion

Notre Association apprécie la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et souhaite que les résultats soient à la hauteur des attentes des citoyens et de l'énergie qu'ils mettent à participer à l'exercice. Nous encourageons le Ministère à aller plus loin dans ses consultations de la population assurant **sa présence lors de ses consultations et sur le terrain**, qui témoignerait de l'importance qu'accorde gouvernement à cette question.

Un nécessaire équilibre doit s'établir entre l'industrie minière qui s'appuient sur des lois désuètes et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne se produira pas sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier.

La prolifération des claims et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherchée ni aux objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15.

Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composants de batteries, Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières. La recherche de carboneutralité et ainsi la réduction des gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doit pas se faire au détriment de nos lacs, nos milieux critiques, notre territoire et des citoyens qui sont de plus en plus nombreux à s'y établir.

Les commentaires concernant les efforts faits pour préserver le Lac, le connaître, ainsi que les souvenirs de génération en génération Lafontaine reçus et de résidents permanents témoignent la signification de cet environnement pour les propriétaires riverains, et ce, tant pour les résidents possédant un chalet que pour les résidents permanents de plus en plus nombreux, ainsi que de l'implication citoyenne pour un développement durable.

« Nous qui achetons du savon chez les fournisseurs de sport et plein air qui ne soit aucunement nocif pour notre lac. Ce lac qui avait été analysé buvable. Nous ne voulons surtout pas perdre ce précieux avantage avec des activités minières qui pourrait contaminer notre lac qui est en milieu sauvage. »

« Notre chalet situé au Lac Lafontaine, à Duhamel, a été construit par mon père il y a plus de 30 ans. C'est la région où il a grandi (SIC). C'était son lieu de chasse et notre oasis pour s'évader de la ville . C'est maintenant le legs qu'il a laissé à ses enfants et à ses petits-enfants. Un endroit paisible où l'on passe de bon temps en pleine nature. »

A l'été 2017, j'ai accompagné deux biologistes pour faire l'inventaire des plantes aquatiques du lac Lafontaine. Nous avons sillonné méthodiquement les nombreux contours du lac pour inventorier sa biodiversité. Il s'agit d'un lac de qualité exceptionnelle, comme le démontre le rapport de caractérisation des herbiers de plantes aquatiques rendu public.

Je ne compte plus le nombre de photos que j'ai prises sur ce territoire rempli de vie. Ce milieu naturel est un joyau pour notre famille. Je n'ose pas imaginer ce qu'il adviendrait si le lac était contaminé à cause d'un projet minier. L'impact sur la faune, la flore et sur les humains qui y trouvent un ressourcement serait dévastateur voire irréparable.

Pour ces raisons, je m'oppose fermement à tout projet d'activités minières qui pourraient avoir un impact sur le lac Lafontaine et la forêt qui l'entoure. À l'heure où les changements climatiques affectent déjà l'environnement et la biodiversité, nul besoin d'ajouter des risques avec des activités minières. Il faut protéger la nature et cesser de la détruire. »

« L'importance de protéger notre Lac!

Dans le cadre de la saison estivale 2013, moi et Janie avons participé en parallèle avec le R.S.V.L. dans le but de connaître l'état de santé de notre Lac.

Objectifs : La qualité de l'eau et sa transparence.

Les résultats obtenus du Lac Lafontaine sont tellement positifs que le R.S.V.L. nous mentionne que ce Lac est à protéger.

C'est primordial.

Aussi, moi et (mon mari) avons participé en juillet 2020 à une formation offerte par (L.OBV. RPNS) afin d'identifier la myriophylle à épis et de connaître la procédure à suivre en ce cas. Nous avons donc observés en embarcation avec le matériel nécessaire que nous avons besoin.

Résultat, aucune myriophylle à épis dans notre magique Lac.

Je suis persuadée que c'est important que la population soit au courant.

« Nous sommes propriétaires d'un chalet au Lac Lafontaine depuis 2002 et depuis notre retraite nous avons le privilège d'y passer plus de six mois par année. Nous apprécions particulièrement la qualité exceptionnelle de l'eau du lac, la forêt luxuriante qui nous entoure, la faune diversifiée ainsi le calme de l'endroit.

Nos inquiétudes relatives au projet minier sont les suivantes :

- la pollution de l'eau relativement aux produits toxiques utilisés pour l'exploitation minière
- le bruit par les explosifs, le transport terrestre et aérien, etc.
- l'impact sur la faune et la flore
- l'impact sur l'industrie de chasse et pêche, tourisme, villégiature
- l'impact sur la valeur de nos propriétés

Pour toutes ces raisons nous opposons au projet. »

11. Sources

Bedard, Samuel (2020). «Analyse critique de l'extractivisme comme mode de développement nordique a partir du cas de l'exploitation du minerai de fer au Québec » Mémoire. Montréal (Québec, Canada), Université du Québec a Montréal, Maitrise en sociologie.

INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC (2017). Meilleures pratiques d'aménagement pour prévenir les effets du bruit environnemental sur la sante et la qualité de vie. Québec : Richard Martin et Mathieu Gauthier.

<http://www.inspq.qc.ca>

MELCC (2023, 15 mai). Réseau de surveillance volontaire des Lacs-Résultats-Lac Lafontaine (no RSVL 741). Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/bilans/Lac%20Lafontaine_741.pdf

https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rsvl/relais/fiches-bilans/2018/La%20Fontaine,%20Lac_0380A_2018_SA_SU.html

MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2011. Les sites fauniques d'interet de l'Outaouais. MRNF. Direction générale de l'Outaouais. 119 pages.

Caractérisation des herbiers de plantes aquatiques. Municipalité de Duhamel : lac Lafontain. OBV RPNS 2017

<https://www.rpns.ca>

Ville de Duhamel (2023).

<https://www.municipalité.duhamel.qc.ca>